

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Florence Dumas

<https://www.cadre21.org/membres/c214163da4722c8a4cc280c7>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:05:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que chacun a un rôle important à jouer et qu'il ne faut pas empiéter sur le rôle des autres. En ce sens, il faut connaître notre propre rôle (école, police, DPCP) et agir selon nos compétences.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai outillé pour agir si une situation de ce genre se produit dans mon école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il y a beaucoup de choses...entre autres: ne pas regarder les photos/vidéos, vérifier si la situation s'intègre dans mon école ou s'il s'agit du ressort des policiers, l'intégrité des jeunes impliqués, être capable de leur expliquer les démarches et ce qu'elles impliquent, être capable de leur expliquer ce que ça signifie de propager des photographies à caractère sexuel entre eux, etc.